



RÈGLEMENT DU FESTIVAL AMATEUR DE THÉÂTRE JEUNE **“Mots dans l’air”**

LE FESTIVAL

Article 1

L'association Mots et Regards organise un Festival Amateur de Théâtre Jeune, intitulé *Mots dans l’Air*, les 21 et 22 mai 2022 à Saint-Denis (93200).

Article 2

Peuvent être candidates toutes les troupes composées de jeunes comédien.nes, âgés de 11 à 18 ans, présentant un spectacle d'une heure maximum. Toutes les troupes doivent être accompagnées de leur(s) professeur.e et/ou metteur.e en scène.

La jauge de la salle de représentation permet à chaque troupe d'inviter son public.

INSCRIPTIONS ET SÉLECTIONS

Article 3

Les troupes candidates devront envoyer leur inscription avant le **31 janvier 2022**. La fiche d'inscription est disponible sur le site internet de l'association Mots et Regards : www.motsetregards.org.

Article 4

Les sélections s'effectuent à partir de deux documents :

*un texte écrit d'une vingtaine de lignes (1500 caractères maximum) présentant le projet et le choix de la pièce interprétée. Devra suivre la distribution complète.


*une vidéo de 10min maximum contenant au moins 2 scènes différentes de la pièce. Doit apparaître à l'image au moins la moitié des comédien.nes de la troupe.

Ces deux documents devront être envoyés avant le **31 mars 2022** par WeTransfer à l'adresse mail : motsetregards@gmail.com, avec pour titre : Festival Théâtre Jeunes Amateurs-*Nom de la troupe*.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org



Article 5

Les décisions du comité de sélection s'établissent selon les critères suivants :

- *la qualité de travail des comédien.nes (interprétation, élocution, émotions...)
- *l'originalité de la mise en scène
- *l'argumentation du choix de la pièce et son intérêt

Article 6

Une structure peut inscrire plusieurs troupes mais une seule de ces troupes sera sélectionnée. Ne paraîtra sur scène au festival qu'une troupe seulement par structure.

Article 7

A l'issue des sélections, durant la semaine du 4 avril 2022, chaque troupe sera prévenue par mail de la décision les concernant. Les troupes sélectionnées devront alors confirmer dans les 72 heures leur présence définitive au festival par retour de mail. (motsetregards@gmail.com).

TROUPES SÉLECTIONNÉES

Article 8

Les participants devront fournir aux organisateurs une assurance Responsabilité Civile pour l'activité ainsi qu'une copie de l'autorisation S.A.C.D. (Société de Auteurs et Compositeurs Dramatiques) de l'œuvre interprétée, si concernée, en s'assurant de sa validité au moment du festival, les 21 et 22 mai 2022.

Les droits d'auteur sont à la charge des troupes.

Article 9

Les participants devront également communiquer aux organisateurs toutes les informations techniques nécessaires à l'organisation des spectacles, et notamment une fiche technique et un plan feu simplifié.

Ces documents devront être fournis au maximum 7 jours après la confirmation de participation au festival.

Article 10

L'autorisation du droit à l'image devra être signée par tout participant ou représentant légal et fournie aux organisateurs en amont du festival.



ORGANISATION FESTIVAL

Article 11

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations techniques et matérielles permettant aux troupes de se produire dans les meilleures conditions, dans la limite des moyens dont ils disposent. Tout changement de la fiche technique ou du plan feu doit donc être fourni aux organisateurs le plus rapidement possible.

Article 12

Les organisateurs fourniront en temps voulu un planning détaillant les heures de prise de plateau et de représentation de chaque troupe. Ces dernières doivent s'engager à le respecter.

Article 13

Chaque troupe s'engage à être présente à toutes les représentations du jour de leur performance afin de faciliter la rencontre et le dialogue avec les autres comédien.nes.


Article 14

L'accès aux représentations sera libre et une participation au chapeau sera proposée aux spectateurs. L'argent récolté permettra à quelques enfants dionysiens présentant des difficultés financières de participer à un séjour organisé par l'association Mots et Regards en juillet 2022.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org

